

PROCÈS-VERBAL

Assemblée Générale Ordinaire 2023

Le 11 septembre 2023 à 17h30, les membres de l'association Pelpass & Compagnie se sont réunis pour leur assemblée générale ordinaire.

L'assemblée générale désigne M. Nicolas Meyer en qualité de président de séance et Mme Lucille Provos-Stiefel en tant que secrétaire de séance.

Nombre de personnes présentes : 27

Nombre de personnes représentées : 33

Il est constaté qu'au moins un quart des membres actifs ainsi qu'au moins la moitié des membres du CA sont présents ; constituant ainsi le quorum.

Ordre du jour :

- Approbation du rapport moral
- Approbation du rapport financier et approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022
- Affectation du résultat
- Fixation du montant de la cotisation
- Renouvellement du CA
- Questions diverses

Rapport moral :

Présenté par Nicolas Meyer, président de l'association.

Le début de l'année 2022 a été marquée par l'annulation du Fanfar'o'doi, encore impacté par les mesures anti-COVID et l'interdiction des concerts debout. Des conditions qui ne nous ont pas parues propices à la tenue d'un des quatre temps forts de l'association, qui réunit généralement plusieurs fanfares, de tous types, sur trois jours début février.

Ind'hip'hop, du 9 au 18 mars, s'est tenu dans des conditions sans restrictions avec une édition dense : 8 dates, 6 lieux différents et 19 artistes. Ce festival de hip-hop indépendant a pu renouer avec son public mais la formule déployée cette année a demandé beaucoup d'énergie à l'équipe de salariés, à moins de deux mois du Pelpass festival. Une réflexion est en cours pour qu'à partir de 2024 la formule change avec une série de concerts Ind'hip'hop ne se fasse plus qu'en mars, mais tout au long de l'année en fonction des envies et des opportunités de programmation. Une formule plus légère qui permettra de limiter les pertes d'énergie et financières sur cet événement.

Association Pelpass & Cie

10 rue du HOHWALD 67000 STRASBOURG

PELPASS ET Cie est une association soumise au régime juridique du droit local, relevant de la loi de 1908. PELPASS ET Cie est régie par les articles 21 à 79-III du Code Civil local, maintenus en vigueur dans les départements du Bas-Rhin, Haut-Rhin et Moselle.

Le Pelpass Festival, le plus gros événement de l'association s'est tenu du 26 au 29 mai, avec pour la première fois un samedi soir où la jauge maximale de fréquentation sur le site a été atteinte. Le Jardin des Deux Rives a raisonné au son des musiques émergentes avec une quarantaine de groupes. La réussite de l'édition nous pousse à légèrement augmenter la jauge en 2024 tout en gardant la même formule.

Le dernier temps fort de l'année, Paye Ton Noël, s'est établi sur 3 week-ends, partant de la place Griemmeissen avec le Marché Off, pour s'établir 3 jours place de Zurich et s'est terminé au Molodoï. Paye Ton Noël met en avant plusieurs compagnie d'art de rue à prix libre sur les place Griemmeissen et de Zurich. Cette programmation « hors-saison » est une des spécificités de ce festival et les retours du public nous confortent dans ce choix.

Malheureusement, nous avons subi un épisode de froid particulièrement rude cet hiver qui a eu un impact direct sur la fréquentation. La programmation d'art de rue est plus coûteuse que la programmation musicale ; nous sommes donc à la recherche de sources de financements pour nous accompagner sur ce volet. Parallèlement, une réflexion a eu lieu en vue d'alléger techniquement et en termes de programmation, les prochaines éditions, remettant notamment en question notre participation au Marché Off.

Dans un soucis d'accessibilité, Pelpass a pu mettre en place une billetterie solidaire avec l'association Tôt ou Tard pour permettre la venue sur le Pelpass Festival de bénéficiaires de l'action sociale culturelle. Une démarche « Eco-manifestation » a été entreprise pour établir un diagnostic des actions mises en place et obtenir des pistes d'amélioration. A l'issue du diagnostic Eco-Manifestation Alsace, nous avons obtenu un « solide » deux sur trois.

Pour finir, le nombre d'adhérents s'élève à 78 sur cette saison, pour retrouver des niveaux d'avant COVID (83 membres en 2019-2020 ; 18 en 2020-2021).

Le président de l'assemblée remercie cette dernière pour son attention et sa participation.

Le rapport moral est approuvé par l'assemblée générale à l'unanimité.

Rapport financier :

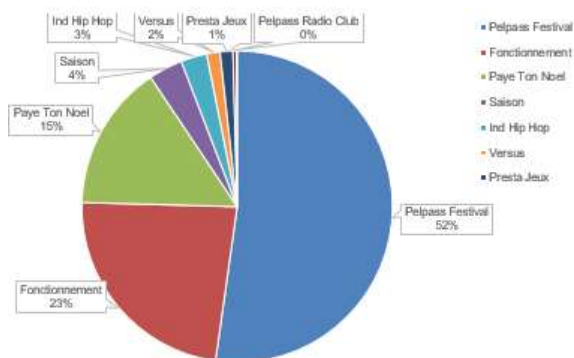
Présenté par Mathias Michel, trésorier de l'association.

(Le bilan détaillé et les rapports des commissaires aux comptes sont joints en annexe).

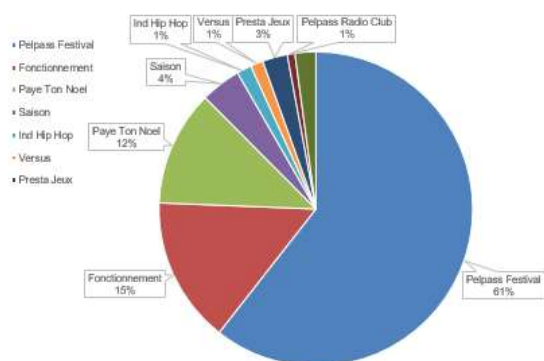
L'exercice 2022 sera le premier à devoir être certifié par des commissaires aux comptes, le seuil de 153000€ de subventions étant dépassé.

Cette année, l'association enregistre malheureusement une perte de 18000€. Cette perte est largement couverte par des fonds propre à hauteur de 149000€. Ces fonds propre sont un héritage des années précédentes, notamment des années COVID, où l'association a pu conserver certaines de ses subventions sans réalisation d'événements en contrepartie en plus d'être éligible au chômage partiel. Pelpass touche des subventions d'équilibre pour compenser des événements déficitaires sans ces dernières. Cette année sans événement a été plutôt profitables aux finances de l'association. Par ailleurs, les fonds propre sont maintenus à niveau élevé pour pouvoir faire face à des aléas météorologiques sur le Pelpass Festival. En effet, cet événement porte plus de la moitié du budget de l'association et comme il se déroule en plein air, la météo est décisive pour sa bonne tenue. Par ailleurs, des réflexions sont en cours sur Paye Ton Noël et Ind'Hip'Hop pour essayer d'assainir les bilans financiers de ces deux événements.

Résumé des dépenses :



Résumé des recettes :



Le rapport financier est approuvé par l'assemblée générale à l'unanimité.

Affectation des pertes :

L'assemblée générale a voté à l'unanimité une affectation des pertes de l'exercice 2022 en report à nouveau.

Montant de la cotisation :

L'assemblée générale a voté à l'unanimité un montant de 5 euros pour la cotisation de l'année 2023.

Renouvellement du CA :

Comme les membres du CA sont élus pour un an, l'intégralité du Conseil d'Administration est considéré comme sortant.

Membres sortants : Anja BREHAULT / Pierre HAESSLER / Phaniel ERDMANN / Nicolas MEYER / Lucille PROVOS-STIEFEL / Mathias MICHEL / Antonin BOUSQUET / Florian SCHMIDT / Benjamin KREYENBIHLER / Gulten ERKAL

Nombre de postes à pourvoir : 10

Membres candidats : Etienne FRANCOIS-PARRA / Arthus BOGARD / Florine DURAND / Nicolas MEYER / Lucille PROVOS-STIEFEL / Mathias MICHEL / Antonin BOUSQUET / Florian SCHMIDT / Benjamin KREYENBIHLER / Gulten ERKAL

Sont élu.e.s :

Etienne FRANCOIS-PARRA, à l'unanimité ;
Arthus BOGARD, à l'unanimité ;
Florine DURAND, à l'unanimité ;
Nicolas MEYER, à l'unanimité ;
Lucille PROVOS-STIEFEL, à l'unanimité ;
Mathias MICHEL, à l'unanimité ;
Antonin BOUSQUET, à l'unanimité ;
Florian SCHMIDT, à l'unanimité ;
Benjamin KREYENBIHLER, à l'unanimité ;
Gulten ERKAL, à l'unanimité ;

Questions diverses :

Aucune question n'a été posée par les participant.e.s.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.

Fait à Strasbourg, le 15/10/2023

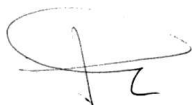
Le président de l'assemblée générale :

M. Nicolas Meyer



La secrétaire de l'assemblée générale :

Mme Lucille Provos-Stiefel



Association Pelpass & Cie

10 rue du HOHWALD 67000 STRASBOURG

PELPASS ET Cie est une association soumise au régime juridique du droit local, relevant de la loi de 1908. PELPASS ET Cie est régie par les articles 21 à 79-III du Code Civil local, maintenus en vigueur dans les départements du Bas-Rhin, Haut-Rhin et Moselle.